Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260702-2026_102_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi deux juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 23 juin 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Sébille, Maire, Mmes Le Bodic, Célard, Perrin, Charbonnier, Pasquier, Lecomte-Durouil, Rebout, Leclerre, Le Floch, Gicquel, Marroi, Guillou et MM. Thébaut, Rigault, Célard, Berthe, Le Douairon, Pédron, Guilbaud, Valiente, Duranton, Groyer, Roudaut, Morio et Charcosset

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Ogier à Madame Marroi
Monsieur Oudar à Monsieur Célard
Madame Keryjaouen à Madame Le Bodic
Monsieur Hazo à Monsieur Rigault
Madame Le Cadre à Monsieur Sébille
Monsieur Mouaci à Monsieur Thébaut

Absente : Mme Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Absente : 1

Nombre de pouvoirs : 6

Votants : 32

2026-07-02- N°EJ 102/2026 – Délibération modificative attribuant une subvention « Bourse BAFA »

Monsieur Le Maire expose le bordereau suivant

Melvin DELOURME s'est engagé dans le processus de formation BAFA.

Afin de promouvoir, valoriser et accompagner les initiatives des jeunes Theix-noyalais âgés de 16 à 25 ans, la municipalité a mis en place un fonds d'aide spécifique leur permettant de financer une partie de leur brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Le BAFA est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.
Les sessions de formation conduisant à la délivrance du BAFA sont organisées par des organismes de formation habilités par décision du ministre chargé de la jeunesse.
Pour obtenir le BAFA, le jeune âgé de 16 ans doit suivre deux sessions théoriques et un stage pratique.

Melvin DELOURME a suivi une session de formation initiale et a réalisé un engagement bénévole de 30h avec la réalisation de plusieurs missions de coaching sportif auprès des jeunes de l'association de l'Avenir de Theix Football.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260702-2026_102_DEL-DE

Il remplit les conditions pour bénéficier de la bourse.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ATTRIBUE à Melvin DELOURME une aide de 200€.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

A Theix-Noyalo, le 02 juillet 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE

